

CIRCUIT DE GESTION DES DOSSIERS DANS LE CADRE DU DLAL FEAMPA

Etapas de gestion des dossiers	Responsabilité
A/ Dépôt de la demande d'aide	
Dépôt d'une fiche projet	GALPA ¹
Analyse réglementaire de la fiche projet	Organisme intermédiaire ² , en lien avec le GALPA
Sélection des projets	GALPA (Comité de sélection), en associant l'organisme intermédiaire
Notification de la décision de refus au porteur (le cas échéant)	GALPA
Saisie de la demande d'aide	Porteur de projet et/ou GALPA
B/ Instruction de la demande d'aide	
Vérification de la complétude du dossier de demande d'aide Vérification de la conformité des pièces Le cas échéant, envoi d'une demande de pièces complémentaires	
Emission de l'AR de dossier complet	Organisme intermédiaire
Instruction du dossier Détermination du montant de l'aide Conclusion du rapport d'instruction	Organisme intermédiaire
Notification de l'inéligibilité du projet ou du porteur (le cas échéant)	Organisme intermédiaire
C/ Décision	
Programmation des dossiers	Organisme intermédiaire
Rédaction et transmission de la convention d'attribution de l'aide FEAMPA et le cas échéant de la contrepartie régionale	Organisme intermédiaire
D/ Dépôt de la demande de paiement	
Saisie de la demande de paiement	Porteur de projet et/ou GALPA
E/ Instruction de la demande de paiement	
Vérification de la complétude du dossier de demande de paiement Le cas échéant, envoi d'une demande de pièces complémentaires	Organisme intermédiaire
Instruction de la demande de paiement: - vérification de la conformité des pièces - calcul du montant de l'aide - conclusion - visite sur place (le cas échéant)	Organisme intermédiaire (visites sur place en lien avec le GALPA)
F/ Mise en paiement	
Contrôle du CSF	Organisme intermédiaire
Mise en paiement de l'aide	Organisme intermédiaire
Paieement de l'aide	Paierie régionale
G/ Contrôles	
Contrôles dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'organisme intermédiaire	Organisme intermédiaire

¹ GALPA : Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture = le Pôle métropolitain du Pays de Brest

² Organisme intermédiaire = Région Bretagne

Etapas de gestion des dossiers	Responsabilité
Audits et contrôles externes	Autorité de gestion (DGAMPA), autorité d'audit (CICC) et autres organismes habilités pour la réalisation des contrôles
H/ Irrégularités	
Prévention, détection et correction des irrégularités (dont montants à recouvrer)	Organisme intermédiaire
Etablissement de la décision de déchéance partielle ou totale de droits	Organisme intermédiaire
Emission et envoi des ordres de reversement	Financier concerné
Mise en recouvrement des sommes dues	Paierie régionale
I) Suivi et évaluation	
Elaboration d'un rapport d'activités annuel	GALPA
H/ Vie et fin du dossier	
Conservation des pièces/archivage	Organisme intermédiaire et bénéficiaire
K/ Recours	
Réponse aux recours administratifs	Organisme intermédiaire et bénéficiaire
Réponse aux recours contentieux	Organisme intermédiaire et bénéficiaire